Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260518-CCAS2603015-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

CCAS DE MAEN ROCH (35460)
1 place de l'Europe

Nombre de membres :
En exercice : **17**
Présents : **14**
Votants : **16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice en Coglès sous la présidence de Monsieur Thomas JANVIER, Maire et Président.

Etaient présents : Thomas JANVIER, Paule PERRIN, Viviane TROPEE, Joël CHAMPAGNAC, Yannick BODIN, Peggy GAUTHIER, Céline VEILLARD, Isabelle DELEPINE, Paulette BARBELETTE, Marie-Odile DELATOUCHE, Chritian ROUSSEAU, Marie-Thérèse PHILIPPARD, Natacha LEBLANC, Catherine LECHAT.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Jeannick SOURDIN	Céline VEILLARD	15/05/2026
Martine HUBERT	Paule PERRIN	17/05/2026

Absent non excusé : Guy PAUTONNIER

Madame Paule PERRIN a été élue secrétaire.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

CCAS26.03.015 / 7.10 – REPAS DES PERSONNES AGEES

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le banquet annuel des personnes âgées de la commune doit être fixé sur le second semestre 2026.
Aussi, il invite les membres du Centre Communal d'Action Sociale à délibérer sur la date ainsi que sur la participation des convives.

Le banquet se tiendra à l'espace Adonis à Maen Roch.
Sont invitées à ce banquet, les personnes âgées d'au moins 70 ans en 2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260518-CCAS2603015-DE

La gratuité du repas sera appliquée pour les personnes de 90 ans et plus ainsi qu'aux membres du CME-CMJ qui participeront à l'organisation du repas.
Chaque personne âgée recevra une invitation personnelle.
Comme chaque année, quelques résidents de l'EHPAD des Hameaux du Coglais seront conviés au dessert.
L'idée d'une tombola a été soumise par un des membres du conseil d'administration.
Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours à l'article 6232.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- *fixe* la date du repas au dimanche 8 novembre 2026,

- *fixe* la participation à 15 € par personne, qui sera reversée ainsi qu'il suit : 11 € au profit de la banque alimentaire et 4 € au profit des Restaurants du Cœur.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président,



Thomas JANVIER